

***République Française***

**Commune de Domloup  
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

**Conseil municipal**

**Séance du lundi 7 novembre 2022**

**Extrait du registre des délibérations**

Le lundi sept novembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le vingt-huit octobre 2022, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Sandrine LELIÈVRE, Yves LE GALL, Sunita LE ROUX, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s) : M.M Kevin DOFAL, Catherine GUIBERT (pouvoir à Sylvie FILATRE), Christophe LAINÉ.

Monsieur Jérôme CHOPIN est élu secrétaire de séance.  
Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

**2022-07/11-10 Voirie/ Classement des voies vertes dans le domaine public communal/  
Actualisation du tableau de classement des voies communales**

Il est proposé au conseil de classer différentes voies vertes dans le domaine public communal :

- ✓ la « voie verte ouest » allant de la RD 32 à la ZA du Gifard d'une longueur de 820 ml, qui pourrait être référencée VV n°1
- ✓ La « voie verte allée des Noisetiers » allant de la ZA du Gifard à la Vallée du Rimon, d'une longueur de 576 ml, qui pourrait être référencée VV n°2
- ✓ La « voie verte Vallée du Rimon » allant de la rue du Petit bois à la RD 463, d'une longueur de 929 ml, qui pourrait être référencée VV n°3

La longueur totale de ces trois voies vertes est de **2 325 ml**, ce qui porterait la longueur de la voirie communale de 38 231 ml à **40 556 ml**.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal**

- ✓ **Approuve** le classement des voies vertes suivantes dans le domaine public communal :
  - la « voie verte ouest » allant de la RD 32 à la ZA du Gifard d'une longueur de 820 ml, référencée VV n°1
  - La « voie verte allée des Noisetiers » allant de la ZA du Gifard à la Vallée du Rimon, d'une longueur de 576 ml, référencée VV n°2
  - La « voie verte Vallée du Rimon » allant de la rue du Petit bois à la RD 463, d'une longueur de 929 ml, référencée VV n°3

La longueur totale de ces trois voies vertes est de **2 325 ml**

- ✓ **Approuve** l'actualisation du tableau de classement des voies communales (**annexé à la présente délibération**)
- ✓ **Approuve** la modification du linéaire des voies communales comme suit :
  - Ancien linéaire : 38 231 ml
  - Nouveau linéaire : **40 556 ml**
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet

Fait lesdits jour mois et an  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Jacky LECHÂBLE



Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 15/11/2022

ID : 035-213500994-20221107-DCM\_07112022\_10-DE

**COMMUNE DE DOMLOUP  
INVENTAIRE DE LA VOIRIE EN AGGLOMERATION - 2022**

Localisation	Voirie (ml)	
Rue du Clos St Jean	354,00	
Voie d'accès à l'Ecole de Musique Paul Le Flem (ancien Presbytère)	42,00	
Rue du Rimon	345,00	
Rue du Calvaire	596,00	
Rue du Logis	213,00	
Avenue Charles de Gaulle	1405,00	
Allée des Bleuets	342,00	
Rue du Millet	184,00	
Avenue des Blés d'Or	542,00	
Allée des Jonquilles	130,00	
Allée des Primevères	205,00	
Voie d'accès à l'Ecole Jean de la Fontaine	44,00	
Allée des Mimosas	424,00	
Rue des Tournesols	391,00	
Square des Coquelicots	124,00	
Rue des Coquelicots	245,00	
Rue des Aubépines	491,00	
Allée des Aubépines	112,00	
Square des Eglantiers	53,00	
Allée de la Chataigneraie	280,00	
Allée du Ruisseau	150,00	
Allée de la Source	62,00	
Rue de la Vallée	218,00	
Rue de la Fontaine	224,00	
Impasse de la Trotte	155,00	
Impasse du Verger	149,00	
Rue de la Métairie	251,00	
Rue du Petit Bois	300,00	
Allée de l'étang	125,00	
Rue du Gifard	662,00	
Rue du Pré Gault	225,00	
Lotissement "Domaine du Pont de Rimon"	885,00	
Lotissement Arch'Immobilier" 1ère tranche	188,00	
Rue de Hédé	428,50	
Déclassement RD 32 (Zac du Tertre)	1148,00	
Rue de la Petite Euhe (Rétrocession lot Nexity)	192,00	
Impasse du Pont de Beauchêne (Rétrocession 2è tranche lot Arch Immobilier)	65,00	
Impasse de la Perriere (Rétrocession 2è tranche lot Arch Immobilier)	73,00	
Rétrocession rue Paul Loisel	111,00	
Rétrocession voirie Zac du Tertre : tranches 1,2 et 3-1	2606,00	
<b>Total longueur voirie au 31/12/2021</b>	<b>14628,50</b>	
Voie verte ouest (de RD32 à ZA Gifard)	820,00	Total rajout 2325,00
Voie verte allées des Noisetiers (de ZA Gifard à Vallée du Rimon)	576,00	
Voie verte Vallée du Rimon (de la rue du Petit Bois à RD 463)	929,00	
<b>Total longueur voirie au 07/11/2022</b>	<b>16953,50</b>	

**COMMUNE DE DOMLOUP**  
**INVENTAIRE DE LA VOIRIE HORS AGGLOMERATION - 2022**

Section cadastrale	Dénomination	Voirie (ml)
A1	La Rennerie	1 440
A2	La Fagrie	270
A2	La Retardais	511
A2	Les Grées V C N°10	1 109
A3	Le Pré du But à la Taupinière	800
B1	Ratonnière à Cheminée VC N°107	1 025
B2	Rte de la Domerie VC N°8	1 511
B2	La Jaille	269
B2	L'Omelette	677
B1	La Cheminée à la Faroulais	1 493
B1	Les Gicquelières	300
B1	Béroizet	205
B1	La Faroulais aux Trois Soleils VC N°6	910
C1	les Fosses	237
C1	La Trouée	330
C2	Les Noés	200
C2	Rte de l'Epine	1 462
C2	Launay	260
C2	Rte du Gifard	846
C2	La Gidonnais	280
C2	Le Haut Fail	102
C2	Fertilé	60
C4	Le Pont de Beauchêne	705
D1	Petite Roche Chaude	345
D1	Rte de Mongazon VC N°105	1 306
D1	Basse Pinceguerrière	130
E1	La Loudaie	394
E1	La Fontaine St Loup	1 063
E1	Ker Seul	263
E1	le Bois des Haies	250
E2	La Houssaie	120
E2	Le Bas Val	307
E2	Le Bas Fail	260
E2	Le Bas Poirier	655
E2	Bellevue	65
F1	Le Patis des Communs	130
F1	Cheminée à la Butte de la Rougeraie VC N°101	1 045
F2	Le Petit Jacques	90
F2	Les Escalandris	90
F2	Le Haut Fail	70
F3	Monbuisson VC N°7	470
F3	Butte de la Rougeraie	260
F3	La Rougeraie	1 046
H	Le Petit Bois	241
	<b>TOTAL LONGUEUR VOIRIE HORS AGGLOMERATION</b>	<b>23 602</b>